

## MODULE 5 ACOUSTIQUE DES PAC

<b>Groupes cibles</b>	Chauffagistes, planificateurs techniques du bâtiment, conseillers en énergie, experts CECB, employés dans les départements de planification des entreprises d'installation
<b>Prérequis</b>	Avoir de l'expérience avec les PAC ou avoir effectué la formation du module 1
<b>Objectifs</b>	Les participants à la formation sont en mesure de planifier et d'installer des systèmes de pompes à chaleur, de manière à ce qu'ils répondent à toutes les exigences légales et normatives en matière d'acoustique. Ils sont également en mesure d'évaluer les différentes options d'installation d'une PAC dans la pratique et de conseiller les clients.
<b>Objectifs de la formation (compétences)</b>	<p>A l'issue de la formation, les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissent les principes physiques pertinents dans le domaine de l'acoustique des pompes à chaleur</li> <li>• Peuvent expliquer les termes « pression acoustique » et « puissance acoustique »</li> <li>• Connaissent les bases légales qui s'appliquent dans le cadre de la rénovation des installations de chauffage : normes SIA, MoPEC, Cercle bruit, assurances</li> <li>• Connaissent les avantages et les inconvénients des différents emplacements</li> <li>• Peuvent déterminer des emplacements appropriés et conformes à toutes les réglementations en vigueur</li> <li>• Connaissent les possibilités et les moyens de réduire les émissions sonores des PAC</li> <li>• Sont capables de calculer correctement l'insonorisation selon le certificat Cercle bruit et de remplir le formulaire</li> </ul>
<b>Contrôle des compétences</b>	Certificat d'isolation acoustique correctement rempli selon Cercle bruit
<b>Durée</b>	4 cours de 50 minutes chacun
<b>Attestation</b>	Confirmation de la participation à la formation

Pour faciliter la compréhension, l'orthographe masculine est utilisée tout au long de ce document. Elle s'applique de façon équitable aux personnes de sexe féminin et masculin.